

LE REGARD DE L'ÉGLISE SUR LA VOYANCE

Esteban Frederic

Le regard que porte l'église sur la voyance

Saviez-vous que l'église catholique a condamné il y a des siècles les devins? En effet, la divination était synonyme d'art diabolique. Heureusement, les temps ont changé. Les voyants et les médiums ont traversé les siècles avec difficulté. Car dès l'avènement du christianisme en Occident, ils ont vus comme étant des suppôts de Satan. Persécutés, pourchassés, certains ont pu exercer leur art (voyance, astrologie...) dans les palais royaux, où étrangement, ils étaient écoutés avec attention.

Condamnés à la peine capitale

C'est à partir de l'an 341 que les devins ont été pourchassés et condamnés à la peine capitale, sur les ordres de Constance II. Cette époque a marqué le début des hostilités. En 400, les livres sibyllins ont été brûlés. En 663, le concile de Tolède a condamné des moines à la prison à vie car ils avaient eu le malheur de consulter un devin. Enfin, en 721, au premier concile de Rome, le pape Grégoire II a excommunié les devins et les magiciens et il a ordonné que les livres de magie et d'astrologie soient brûlés en présence des évêques. Cette hostilité pour tout ce qui semblait être lié à Satan (car seules les miracles et les prophéties relevaient du domaine de Dieu, le reste était affilié au Diable) n'a cessé de croître au fil des siècles. Concernant cette époque, vous pouvez également lire notre article sur la **voyance au moyen-âge**. Rendons-nous maintenant aux XV^e et XVI^e siècles. L'époque fut troublée et sanglante pour les professionnels des arts divinatoires.

Répression à tout-va

En 1565, le concile de Milan a demandé la plus grande rigueur aux évêques. Il s'agissait de punir sévèrement tous ceux qui consultaient des devins ou des sorciers. Les sentences étaient lourdes : enfermement durant des années, voire peine de mort... Vous avez tous entendu parler des chasses aux sorcières menées aux XVI^e et XVII^e siècles. Au cours de ces deux siècles, près d'un million de procès ont été intentés pour sorcellerie. En Europe, des dizaines de milliers de sorcières (qui étaient bien souvent de simples voyantes) ont été brûlées.

Heureusement, des intellectuels à l'esprit ouvert comme Voltaire ou Michelet ont défendu la cause de ces personnes qui avaient juste eu le malheur d'avoir un don ou de perpétuer des rites populaires. Après cette période sombre, le sort des voyants et des sorciers a été moins sanglant. L'église catholique est restée pour sa part fidèle à ses propos d'antan, même si les mots sont plus enrobés. En 1992, l'église a déclaré : « Dieu peut révéler l'avenir à ses prophètes ou à d'autres saints. Cependant, l'attitude chrétienne juste consiste à s'en remettre avec confiance entre les mains de la Providence en ce qui concerne le futur et à abandonner toute curiosité malsaine à ce propos ».

En résumé, la voyance est tolérée mais en filigrane, elle est toujours condamnée.